Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Denholm

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Denholm, tenue le 8 septembre 19h à la salle communautaire au 419, chemin Poisson-Blanc.

Sont présents :

Monsieur Denis Marcoux	Maire
Madame Francine Hotte	poste nº 1
Monsieur Zakary Armstrong	poste nº 3
Monsieur Pierre Marenger	poste nº 4
Monsieur Gilles Rathier	poste nº 5

Sont absents :

Monsieur Yves Séguin	poste nº 2
Monsieur Jacques Gour	poste nº 6

Aussi présente :
Madame Sara Turpin, occupant le poste de Secrétaire d'assemblée

Informations de la Directrice générale, greffière-trésorière

Informations du maire

Note au procès-verbal — Nous vous informons que cette séance est enregistrée à des fins de suivi et de documentation.

Note au procès-verbal — Pour le bon déroulement de la séance, merci de bien vouloir éteindre vos téléphones cellulaires.

Note au procès-verbal — Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants de la situation financière et du bilan 2026

1. Ordre du jour

1.1 Ouverture de la séance
1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. Législation, Greffe & Conseil

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance du mois d'août.
2.2 Adoption des comptes payés, à payer et salaires du mois d'août 2026

3. Finances, Administration et Ressources humaines

3.1 Paiement à RN Civil
3.2 Appui à la résolution 2025-R-RG238
3.3 Embauche chauffeur/journalier probatoire
3.4 Entretien des thermopompes
3.5 Installation d'une thermopompe
3.6 Mandat à un l'évaluateur
3.7 Don au grenier des Collines

4. Transports, Travaux publics & Télécommunications

4.1 Achat d'un camion 10 roues

4.2 Désaffectation du camion F550 2006
4.3 Achat d'un camion F550 2026 pour le déneigement et la collecte des matières résiduelles
4.4 Abolition du programme-primes probatoires pour la mécanique
4.5 Octroi d'un contrat-caractérisation écologique et inventaire des espèces fauniques-phase 2 des travaux de stabilisation du cours d'eau
4.6 Remplacement de glissières de sécurité sur le chemin Paugan
4.7 Achat sable abrasif pour les opérations de déneigement

5. Santé, Bien-être, Vie sociale, Loisirs & Culture

5.1 Adhésion TDSVG
5.2 Adhésion à Québec Loisirs

6. Aménagement, Urbanisme & Développement économique

7. Sécurité Incendies et Sécurité civile

7.1 Renouvellement de l'autorisation de reconnaissance du véhicule d'urgence du Directeur
7.2 Révision de la rémunération des pompiers et premiers répondants

8. Hygiène du milieu & Environnement

9. Divers et Correspondance

9.1 Remerciement aux bénévoles et aux donataires;

10. Varia

11. Période de questions

12. Fermeture de l'assemblée

LÉGISLATION, GREFFE ET CONSEIL

MD AR26-09-141 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire, constate qu'il y a quorum et que 5 personnes sont présentes et déclare la séance du conseil ouverte à 19h01.

MD AR26-09-142 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune modification apportée à l'ordre du jour;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Gilles Rathier
Appuyé par Francine Hotte

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD-AR26-09-143 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2026;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Gilles Rathier
Appuyé par Francine Hotte

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du mois d'août 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR26-09-144 **ADOPTION DES PRÉLÈVEMENTS, DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 AOÛT 2026**

CONSIDÉRANT QUE le comité de Gestion a effectué la vérification des prélèvements, des comptes payés et des comptes à payer au 31 août 2026 et recommande l'approbation;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Pierre Marenger
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les comptes payés de 89,368.01$, des prélèvements 36,948.88$, les comptes à payer de 7,040.21$ ainsi que les salaires et déductions payés de 75,465.51$ en date du 31 août 2026 pour les chèques n^{os} 6757 à 6784, les prélèvements n^{os} 1436 à 1477 et salaires du mois pour un grand total de 208,822.61$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

Note au procès-verbal Un membre du comité de gestion énumère les factures mensuelles de plus de 1500$

ADMINISTRATION, FINANCES & RESSOURCES HUMAINES.

MDAR26-09-145 **PAIEMENT À RN CIVIL 10570389 CANADA INC ET AFFECTATION AU PROGRAMME TECQ**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a accordé le contrat à RN Civil 10570389 Canada inc. par la résolution MDAR26-07-125;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder au paiement des sommes dues à RN Civil 10570389 Canada inc. en vertu dudit contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires au paiement sont disponibles à même le surplus accumulé de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les travaux visés par le contrat sont admissibles au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Pierre Marenger
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le paiement à RN Civil 10570389 Canada inc., conformément au contrat octroyé par la résolution MDAR26-07-125, pour un montant de 283,239.20 $, taxes incluses;

QUE les sommes nécessaires au paiement soient prélevées à même le surplus accumulé de la municipalité;

QUE la dépense soit affectée au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), sous réserve de son admissibilité au programme;

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer les écritures comptables nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MDAR26-09-146 APPUI À LA RÉSOLUTION 2025-R-AG238 DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU- DEMANDE AU MINISTRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE CONCERNANT LA COUVERTURE CELLULAIRE ET INTERNET

CONSIDÉRANT la réception de la résolution 2025-R-AG238 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, adressée au ministre de la Cybersécurité et du Numérique, concernant la couverture cellulaire et internet sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs secteurs du territoire de la Municipalité de Denholm sont mal desservis, voir non desservis, par les réseaux de téléphonie cellulaire et internet;

CONSIDÉRANT QUE cette situation compromet la sécurité publique, notamment en cas d'urgence médicale, d'incendie ou d'accident routier, et nuit au développement économique et social de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la Municipalité de Denholm sont en accord avec la résolution de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Gilles Rathier
Appuyé par Francine Hotte

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Denholm appuie la résolution 2025-R-AG238 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau concernant la couverture cellulaire et internet;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

QUE le conseil autorise Madame Sara Turpin, Directrice générale à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MDAR26-09-147 EMBAUCHE CHAUFFEUR-JOURNALIER PROBATOIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Denholm doit combler un poste de chauffeur-journalier à temps plein afin d'assurer le bon fonctionnement des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines a procédé à l'analyse des candidatures et recommande l'embauche d'un candidat pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et Greffière-trésorière recommande également l'embauche du candidat retenu;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche est assujettie à une période de probation, conformément aux conditions applicables au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la rémunération sera établie conformément à la grille salariale en vigueur à la Municipalité de Denholm;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Pierre Marenger
Appuyé par Gilles Rathier

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Denholm autorise l'embauche de Monsieur Patrick Blondin, à titre de chauffeur-journalier à temps plein, sous probation, selon les conditions d'emploi applicables au poste et au salaire prévu à la grille salariale en vigueur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Directrice générale et Greffière-trésorière soit autorisée à prendre les mesures nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MDAR26-09-148 ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES THERMOPOMPES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Denholm doit assurer l'entretien régulier de ses équipements de climatisation et de chauffage afin de maintenir leur bon fonctionnement et leur efficacité;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien et le nettoyage des thermopompes permettent notamment de prévenir les bris, d'améliorer leur rendement énergétique et de prolonger leur durée de vie;

CONSIDÉRANT QUE les thermopompes de la Municipalité de Denholm ont été acquises et installées en 2022;

CONSIDÉRANT QUE depuis leur acquisition, aucun entretien ni nettoyage complet des thermopompes n'a été effectué;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à l'entretien et au nettoyage des thermopompes installées dans ses bâtiments municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Zakary Armstrong
Appuyé par Francine Hotte

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la réalisation des travaux d'entretien et de nettoyage des thermopompes de la municipalité par Groupe Soma, pour un montant de 1600 $ avant taxes, conformément à la soumission reçue;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13-000-522;

ET QUE la Directrice générale et Greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MDAR26-09-149 INSTALLATION D'UNE THERMOPOMPE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Denholm possède une thermopompe destinée à être installée;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de cette thermopompe permettra d'améliorer le confort et d'assurer une meilleure régulation de la température;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de la thermopompe nécessite également la réalisation de travaux électriques par un électricien qualifié afin d'assurer son raccordement sécuritaire et conforme aux normes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite retenir les services des professionnels nécessaires à la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Pierre Marenger
Appuyé par Francine Hotte

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les travaux d'installation de la thermopompe, incluant les travaux électriques requis, selon les modalités suivantes :

Installation de la thermopompe
Fournisseur : Réfrigération et Gaz Centre-Ville LTÉE
Montant avant taxes 1800,00$ plus taxes applicables et frais des travaux électriques en sus

QUE les dépenses relatives à ces travaux soient imputées au poste budgétaire 02-13-000-522;

QUE les travaux soient réalisés par des fournisseurs qualifiés conformément aux normes applicables;

ET QUE la Directrice générale et Greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MDAR26-09-150 MANDAT À UN ÉVALUATEUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Denholm souhaite obtenir une évaluation professionnelle d'une propriété;

CONSIDÉRANT QUE cette évaluation est requise afin de déterminer la valeur de la propriété dans le cadre des démarches entreprises par la municipalité, notamment en vue d'une éventuelle acquisition de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite retenir les services d'un évaluateur agréé afin d'obtenir une opinion professionnelle et indépendante de la valeur de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services de Groupe Proval pour la réalisation du mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Gilles Rathier
Appuyé par Francine Hotte

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre, soit :

Michel Paquin 1500,00$ plus les frais de déplacement et taxes applicables
Groupe Proval évaluateurs 950,00$ plus taxes

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal mandate Groupe Proval afin de procéder à l'évaluation de la propriété située au 242 chemin Victoria, conformément à l'offre de services déposée;

QUE le coût du mandat soit de 950,00 $ avant taxes,

QUE le mandat comprenne notamment la préparation d'un rapport d'évaluation établissant la valeur marchande de la propriété, ainsi que toute analyse requise dans le cadre des démarches de la municipalité;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13-000-411;

ET QUE la Directrice générale et Greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document nécessaire à la réalisation du présent mandat.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MDAR26-09-151 DON AU GRENIER DES COLLINES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Denholm a tenu un BBQ des citoyens au profit du Grenier des Collines;

CONSIDÉRANT QUE l'événement a permis d'amasser la somme de 655 $;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite soutenir la mission du Grenier des Collines et contribuer à ses activités venant en aide aux citoyens de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Gilles Rathier
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Denholm autorise le versement d'un don de 655 $ au Grenier des Collines.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-11-000-991.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

TRANSPORTS, TRAVAUX PUBLICS ET TÉLÉCOMMUNICATIONS.

MDAR26-09-152 ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Denholm a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion 10 roues, lequel a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO);

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre, soit :

- AEBI Schmidt inc. : 367 460,10 $, taxes incluses;
- Excellence Peterbilt : 421 400,62 $, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été soumises à une analyse de conformité par Monsieur Ghyslain Robert, mandaté par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Ghyslain Robert confirme que la soumission déposée par AEBI Schmidt inc., étant la plus basse, est conforme aux exigences de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Ghyslain Robert recommande à la municipalité de procéder à l'acquisition du camion 10 roues auprès de AEBI Schmidt inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Gilles Rathier
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la soumission de AEBI Schmidt inc. au montant de 367 460,10 $ taxes incluses, pour l'acquisition d'un camion 10 roues, conformément aux documents de l'appel d'offres public publié sur le SEAO;

QUE le conseil municipal autorise l'achat du camion 10 roues auprès de AEBI Schmidt inc., selon les conditions et spécifications prévues à la soumission;

QUE la dépense soit financée à même les excédents de fonctionnement non affectés de la municipalité;

ET QUE la Directrice générale et Greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document nécessaire à la conclusion et à l'exécution du contrat.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MDAR26-09-153 <u>DÉSAFFECTATION DU CAMION FORD F-550 2006</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Denholm est propriétaire d'un camion Ford F-550, année 2006, utilisé dans le cadre de ses opérations municipales;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule a atteint un âge avancé et que son état, son entretien et les coûts associés à son maintien en service ne permettent plus de justifier son utilisation par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'acquisition d'un nouveau camion 10 roues afin de répondre aux besoins de ses opérations de travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de retirer le camion Ford F-550 2006 de la flotte municipale et de le désaffecter des biens utilisés pour les opérations de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Pierre Marenger
Appuyé par Gilles Rathier

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la désaffectation du camion Ford F-550, année 2006, et son retrait de la flotte de véhicules municipaux.

QUE la Directrice générale et Greffière-trésorière soit autorisée à prendre les mesures nécessaires afin de disposer du véhicule conformément aux règles applicables, notamment par sa vente, sa mise au rebut ou tout autre mode de disposition jugé approprié par la municipalité;

QUE toute recette découlant de la disposition du véhicule soit comptabilisée aux livres de la municipalité conformément aux règles comptables applicables;

ET QUE la Directrice générale et Greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document requis afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MDAR26-09-154 **ACQUISITION D'UN CAMION FORD F-550 2026 POUR LE DÉNEIGEMENT ET LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit maintenir une flotte de véhicules adaptée aux besoins de ses opérations de travaux publics;

CONSIDÉRANT que l'acquisition d'un camion de type Ford F-550 permettra de répondre aux besoins de la municipalité, notamment pour les opérations de déneigement et la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que trois fournisseurs ont été sollicités afin d'obtenir des propositions pour l'acquisition d'un véhicule répondant aux besoins de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite, dans la mesure du possible et lorsque les conditions sont comparables, privilégier l'achat auprès d'un fournisseur local, afin de favoriser l'économie locale et de maintenir les retombées économiques dans la région;

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'un camion de type F-550 pour certaines opérations permettra de mieux adapter les équipements aux besoins des travaux à effectuer et d'améliorer l'efficacité des opérations municipales;

ATTENDU QUE la municipalité a sollicité des prix auprès de trois fournisseurs pour l'achat, soit :

Hubert Ford;	125,348.62$
Dupont & Dupont Ford	125,435.95$
Carle Ford;	132,106.28$

CONSIDÉRANT que l'ajout de ce véhicule permettra d'améliorer la qualité, la fiabilité et la continuité des services offerts aux citoyens;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de ce véhicule pour certaines opérations permettra de réduire l'utilisation des camions de type 10 roues et, par conséquent, de contribuer à prolonger leur durée de vie utile;

CONSIDÉRANT que le renouvellement graduel de la flotte municipale est nécessaire afin de maintenir des équipements fiables, sécuritaires et adaptés aux besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Pierre Marenger
Appuyé par Francine Hotte

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise l'acquisition d'un camion Ford F-550, destiné principalement aux opérations de déneigement et à la collecte des matières résiduelles, auprès du fournisseur retenu à la suite de l'analyse des propositions reçues, au montant de 125,348.62 $ taxes incluses.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de privilégier, lorsque les conditions sont comparables et que les exigences de la municipalité sont respectées, l'achat auprès d'un fournisseur local.

IL EST ENFIN RÉSOLU que la dépense soit financée à même les fonds accumulés de la municipalité, et d'autoriser la direction générale à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document requis relativement à cette acquisition auprès d'Hubert Ford Maniwaki.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MDAR26-09-155 ABOLITION DU PROGRAMME – PRIMES PROBATOIRES POUR LA MÉCANIQUE

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Denholm a adopté, en août 2025, une résolution autorisant l'octroi de primes probatoires pour la mécanique à deux employés, pour une période de six (6) mois;

ATTENDU QUE la période probatoire prévue à cette résolution est arrivée à échéance le 23 janvier 2026;

ATTENDU QUE le conseil municipal a par résolution, mis en pause le programme de primes probatoires pour la mécanique à compter du 23 janvier 2026 afin de procéder à une évaluation complète du programme sur les plans opérationnel et budgétaire;

ATTENDU QUE cette mise en pause avait notamment pour objectif de permettre au conseil municipal d'analyser les résultats obtenus et les besoins futurs de la municipalité avant de statuer sur la reconduction, la modification ou l'abolition du programme;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite maintenant mettre fin au programme de primes probatoires pour la mécanique;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Francine Hotte
Appuyé par Gilles Rathier

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Denholm mette fin au programme de primes probatoires pour la mécanique instauré par la résolution adoptée en août 2025;

QUE la mise en pause du programme soit remplacée par son abolition définitive à compter de l'adoption de la présente résolution;

QU'aucune nouvelle prime ne soit accordée en vertu du programme de primes probatoires pour la mécanique à compter de cette date;

QUE la direction générale soit mandatée afin de prendre les mesures administratives nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

MDAR26-09-156 OCTROI D'UN CONTRAT – CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE ET INVENTAIRE DES ESPÈCES FAUNIQUES – PHASE 2 DES TRAVAUX DE STABILISATION DU COURS D'EAU

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm doit réaliser des travaux de stabilisation d'un cours d'eau situés à proximité des propriétés du 799 et du 819, chemin du Lac-Cardinal;

ATTENDU QUE les travaux prévus dans le cadre de la phase 2 du projet nécessitent des démarches d'autorisation auprès des autorités compétentes;

ATTENDU QUE la section aval du cours d'eau visée par les travaux est assujettie à une demande d'autorisation;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette demande, la municipalité doit compléter une caractérisation écologique ainsi qu'un inventaire des espèces fauniques dans le secteur concerné;

ATTENDU QUE les services d'un biologiste sont requis afin de réaliser les relevés et les analyses nécessaires à la préparation de la documentation requise pour la demande d'autorisation;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite retenir les services de Monsieur Mat Madison, biologiste, M. Env., afin de réaliser le mandat requis;

ATTENDU QUE l'offre de services présentée par Monsieur Mat Madison s'élève à 3 600 $ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Gilles Rathier
Appuyé par Francine Hotte

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Denholm octroie à Monsieur Mat Madison, biologiste, M. Env., le contrat visant la réalisation de la caractérisation écologique et de l'inventaire des espèces fauniques nécessaires à la demande d'autorisation pour la phase 2 des travaux de stabilisation du cours d'eau situés à proximité des 799 et 819, chemin du Lac-Cardinal, au montant de 3 600 $ avant taxes;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13-000-411;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document requis et à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation du mandat.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

MDAR26-09-157 <u>REMPLACEMENT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ SUR LE CHEMIN PAUGAN</u>

ATTENDU QUE certaines glissières de sécurité situées sur le chemin Paugan sont détériorées et nécessitent d'être remplacées afin d'assurer la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite procéder au remplacement des glissières de sécurité afin de maintenir ses infrastructures routières en bon état et d'assurer la sécurité des citoyens;

ATTENDU QUE la municipalité a sollicité des prix auprès de deux fournisseurs pour la réalisation des travaux, soit :

- JTD : 11 450 $ plus taxes;
- NPL : 5 535 $ plus taxes;

ATTENDU QUE la soumission de NPL, au montant de 5 535 $ plus taxes, constitue le plus bas prix reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Pierre Marenger
Appuyé par Francine Hotte

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal octroie à NPL le contrat pour le remplacement des glissières de sécurité sur le chemin Paugan, au montant de 5 535 $ plus taxes, étant le plus bas soumissionnaire;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-32-000-521;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

MDAR26-09-158 ACHAT DE SABLE ABRASIF POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm doit s'approvisionner en sable abrasif afin de répondre aux besoins de ses opérations de déneigement pour la saison hivernale;

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu des prix auprès de deux fournisseurs, soit :
- Sablière VGF : 9,25 $ la tonne;
- Les Entreprises Val-du-Lac : 7,50 $ la tonne;

ATTENDU QUE la Sablière VGF est située sur le territoire de la Municipalité de Denholm et qu'elle est assujettie au versement d'une redevance à la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite, lorsque les conditions le permettent, privilégier les fournisseurs et entreprises locales, afin de favoriser les retombées économiques sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère la redevance versée par la Sablière VGF ainsi que les retombées économiques locales dans son analyse des offres reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Zakary Armstrong
Appuyé par Gilles Rathier

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise l'achat de sable abrasif auprès de la Sablière VGF, au prix de 9,25 $ la tonne, pour les besoins des opérations de déneigement de la municipalité;

QUE cette décision soit prise en considération de la redevance versée par la Sablière VGF à la municipalité ainsi que de la volonté du conseil municipal de favoriser les entreprises locales;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-33-000-622;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cet achat.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE, VIE-SOCIALE, LOISIRS ET CULTURE

MDAR26-09-159 ADHÉSION À LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

ATTENDU QUE la Table de développement social de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (TDSVG) a pour objectif de favoriser la concertation et la collaboration

entre les différents acteurs du milieu afin de contribuer au développement social et à l'amélioration de la qualité de vie de la population;

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm souhaite participer aux démarches de concertation et aux initiatives favorisant le développement social sur son territoire;

ATTENDU QUE l'adhésion de la municipalité à la Table de développement social de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (TDSVG) est sans frais;

ATTENDU QUE cette adhésion permettra à la municipalité de participer aux échanges, aux activités de concertation et aux initiatives mises de l'avant par la TDSVG;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Francine Hotte
Appuyé par Pierre Marenger

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Denholm autorise l'adhésion de la municipalité à la Table de développement social de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (TDSVG), et ce, sans frais;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires afin de procéder à l'adhésion de la municipalité et à désigner, au besoin, un représentant municipal pour participer aux activités de la TDSVG.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

MDAR26-09-160 ADHÉSION À QUÉBEC LOISIRS

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm souhaite favoriser l'accès de ses citoyens aux activités et aux services offerts par Québec Loisirs;

ATTENDU QUE l'adhésion à Québec Loisirs permet à la municipalité de bénéficier des avantages et des services proposés par l'organisme;

ATTENDU QUE les frais d'adhésion sont établis selon le nombre de citoyens de la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm compte entre 501 et 1 000 habitants, ce qui correspond à une cotisation annuelle de 110,50 $;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Francine Hotte
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Denholm autorise l'adhésion de la municipalité à Québec Loisirs, au coût annuel de 110,50 $, correspondant à la catégorie de 501 à 1 000 habitants;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-11-000-494 ;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires afin de procéder au renouvellement de l'adhésion et à signer tout document requis à cette fin.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Note au procès-verbal — Un membre du comité de la Sécurité Publique présente le rapport mensuel

MDAR26-09-161 — **RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE RECONNAISSANCE D'UN VÉHICULE D'URGENCE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm doit renouveler l'autorisation relative à la reconnaissance d'un véhicule d'urgence utilisé par le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE cette autorisation concerne le véhicule d'urgence attitré au Directeur du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le renouvellement de cette autorisation est nécessaire afin de maintenir la reconnaissance du véhicule à titre de véhicule d'urgence, conformément aux exigences applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Zakary Armstrong
Appuyé par Gilles Rathier

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Denholm autorise le renouvellement de l'autorisation de reconnaissance du véhicule d'urgence du Directeur du Service de sécurité incendie;

QUE la Directrice générale et Greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Denholm, le formulaire et tout document requis relativement à ce renouvellement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

MDAR26-09-162 — **RÉVISION DE LA RÉMUNÉRATION DES POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite réviser la rémunération accordée aux membres du Service de sécurité incendie et aux premiers répondants afin de reconnaître les responsabilités assumées, la disponibilité requise et les interventions effectuées;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à une augmentation de 20 % des taux horaires applicables aux différents niveaux de qualification;

ATTENDU QUE les nouveaux taux horaires sont établis comme suit :

Fonction / qualification	Taux actuel	Nouveau taux
Directeur adjoint / Lieutenant	22,66 $	27,20 $
Pompier 1	20,60 $	24,72 $
Pompier en formation	18,54 $	22,25 $
Premier répondant	18,54 $	22,25 $

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite également accorder une compensation additionnelle de 12 $ par sortie afin de reconnaître la disponibilité et le déplacement nécessaires lors des interventions;

ATTENDU QUE lorsqu'un pompier est également un employé des Travaux publics et qu'une intervention survient durant ses heures normales de travail, aucune rémunération supplémentaire ne sera versée pour cette intervention;

ATTENDU QUE pour toute sortie admissible effectuée en dehors des heures normales de travail, un minimum de trois (3) heures de rémunération sera accordé par sortie, selon le taux horaire applicable à la fonction exercée;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite que les nouveaux taux de rémunération soient rétroactifs au 1er juin 2026;

ATTENDU QUE cette révision vise notamment à favoriser la disponibilité, la rétention et la mobilisation des membres du Service de sécurité incendie et des premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Zakary Armstrong
Appuyé par Gilles Rathier

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Denholm approuve la révision des taux de rémunération des membres du Service de sécurité incendie et des premiers répondants, conformément aux taux suivants :

- Directeur adjoint / Lieutenant : 27,20 $/heure;
- Pompier 1 : 24,72 $/heure;
- Pompier en formation : 22,25 $/heure;
- Premier répondant : 22,25 $/heure.

QUE ces nouveaux taux soient rétroactifs au 1er juin 2026 et que les ajustements salariaux applicables depuis cette date soient versés aux employés concernés;

QU'un montant additionnel de 12 $ soit versé pour chaque sortie admissible;

QUE lorsqu'un pompier soit à l'emploi de la municipalité aux Travaux publics et qu'il intervient durant ses heures normales de travail, aucune rémunération supplémentaire ne soit versée pour cette intervention;

QUE pour toute sortie admissible effectuée en dehors des heures normales de travail, un minimum de trois (3) heures de rémunération soit versé au pompier, selon le taux horaire correspondant à sa fonction ou à sa qualification;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer les ajustements nécessaires à la paie, incluant le paiement des sommes rétroactives au 1er juin 2026, afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

DIVERS ET CORRESPONDANCE

Note au procès-verbal — Remerciement aux bénévoles, aux donataires et aux partenaires du BBQ des citoyens

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal — Une période de question a eu lieu.

Note au procès-verbal — La prochaine séance du conseil aura lieu le 6 octobre 2026 à 19h.

MDAR26-09-163 — **FERMETURE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour sont épuisés,

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Gilles Rathier
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20h23

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

Je soussigné, Denis Marcoux, Maire de la Municipalité de Denholm, signe le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

Et j'ai signé ce 8ième jour de septembre 2026

_____
Denis Marcoux, Maire
Municipalité de Denholm

Je soussignée, Sara Turpin, Directrice générale, Greffière-trésorière de la Municipalité de Denholm, contresigne le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 8ième jour de septembre 2026
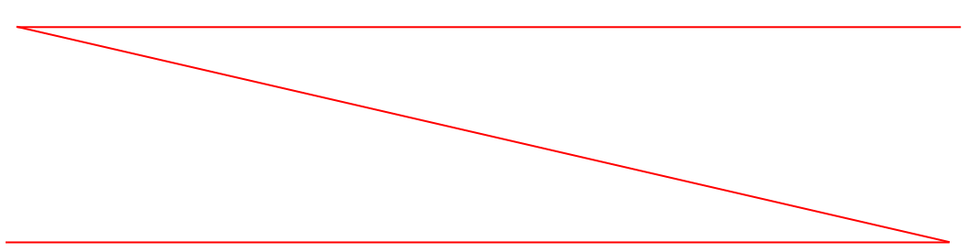
_____
Sara Turpin, Directrice générale, greffière-trésorière
Municipalité de Denholm